HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 07 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil

municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de

Présents: Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr

Séance du 07 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents! ! Qui on t PRIS au conseil! En exercice! part à la! municipal délibération

11 08 ! 07

DATE DE LA CONVOCATION

02 décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

02 décembre 2022

Absents: Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert donne procuration à Mr MARIA Jean-

ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin,

Michel

Secrétaire de séance : Mme IGLESIAS Marie-Christine

ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-44

Décision Modificative Budgétaire n°5

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année 2022.

Dépenses Fonctionnement

Chapitre 6554/65!

- 740 €

Compte 621/012

+740€

Après avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire

Didier BRUN

Sous-Préfecture

65200

BAGNERES DE PIGORR